

Compte-rendu du Conseil de circonscription *Compte-rendu de mandat sur l'année 2020*

-

Lundi 14 décembre

Introduction

L'objectif de la réunion était d'évoquer tous **les sujets qui vous préoccupent** en ce moment afin de poser vos questions librement et que Pacôme Rupin puisse ensuite y répondre en toute transparence.

Depuis le mois de septembre, Pacôme Rupin occupe un nouveau post, celui de coordinateur des députés LREM à la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Cette commission étudie des sujets très divers comme la sécurité autour de la proposition de loi Sécurité Globale récemment, les questions de justice avec, par exemple, la réforme de la justice pénale des mineurs ou encore l'organisation des collectivités territoriales comme avec la réforme du Grand Paris qui a été déposée et devrait être prochainement étudiée.

L'année prochaine commencera aussi sur les chapeaux de roues avec des sujets difficiles à la Commission des lois, notamment avec l'état d'urgence sanitaire afin de protéger la santé des Français. En janvier, un texte pour allonger l'état d'urgence sanitaire sur le long terme va être étudié. Il permettra de réactiver plus facilement les mesures de protection de la santé dans le cas où l'épidémie repartirait rapidement. Les libertés publiques sont aussi un sujet qui va encore nous accompagner quelque mois. Le projet de loi pour conforter les principes républicains est un enjeu qui va demander beaucoup d'attention. Il va être examiné par la commission spéciale rassemblée à cet effet, composée de 70 députés dont Pacôme Rupin fait partie.

Première série de questions des participants

Première question : l'eau au niveau national, régional et communal est une ressource de plus en plus rare. Nous en avons moins conscience dans un pays développé comme la France que dans les pays beaucoup moins développés. Comment faire prendre conscience à la population que l'on est en train de consommer plus que ce qui est produit tous les ans par la planète ?

Deuxième question : le confinement de la culture persiste, malgré les résultats de baisse des contaminations à Paris concernant la Covid-19. Pourquoi ne pas distinguer les musées, bien surveillés, d'un cinéma où les gens se démasquent et sont moins surveillés, sans parler des théâtres et opéras où il est possible de surveiller les spectateurs ?

Troisième question : à propos de la convention citoyenne sur le climat, comment Pacôme Rupin, député de proximité, s'inscrit dans le continuum de proximité mis en place par Emmanuel Macron ?

Quatrième question : Alors que les jeunes ne vont pas chercher les informations d'eux-mêmes, comment les associations peuvent aider à promouvoir les solutions proposées par le

gouvernement avec la plateforme 1jeune1solution ? Aujourd'hui, pour obtenir des informations précises, il faut déjà connaître la plateforme ce qui n'est pas toujours évident.

Cinquième question : pourquoi ne pas utiliser les drones (l'objet de l'article 22 de la proposition de loi Sécurité globale) pour surveiller les manifestations et s'informer sur les actions des blacks blocks et des forces de l'ordre ?

Sixième question : Emmanuel Macron voulait redonner à la France son prestige, surtout en matière de langue. Pour les québécois ce sujet à un raisonnement particulier puisqu'ils se battent régulièrement pour la sauvegarde leur langue. Quelles sont les dernières nouvelles à ce sujet ?

Réponses de Pacôme Rupin :

L'enjeu de la consommation excessive de l'eau :

Cette question peut être élargie à la question de l'écologie en générale. La stratégie est en train d'être repensée sur les principes suivants :

- Le respect des accords de Paris, dont nous fêtons les 5 ans cette année. Le monde entier est très loin du respect parfait de ces accords. En revanche, si l'UE ne respecte pas les exigences en matière de bilan carbone, c'est la seule zone au monde où une baisse (hors l'année 2020) se fait ressentir. Il faut que nous arrivions à avoir l'ambition nécessaire pour être sur la trajectoire des accords de Paris.
- L'écologie doit être socialement acceptable. La taxe carbone n'a pas été acceptée, nous l'avons largement constaté avec la naissance des gilets jaunes. Les personnes n'ont pas été financièrement accompagnées pour changer leur voiture. Avec la Convention citoyenne pour le climat, l'objectif c'est de faire accepter les changements que nous devons opérer pour œuvrer en faveur d'une transition écologique rapide et efficace. Les idées de la convention citoyenne pour le climat sont de très grande qualité. Le texte va être soumis au vote des députés en début d'année. Il va il y avoir un texte sur les propositions de la Convention qui sera ensuite soumis au vote des députés en début d'année. Pacôme Rupin défend au sein du groupe La République En Marche, l'élaboration d'un débat en essayant de reprendre quasiment telles quelles les propositions de la Convention. Nous n'avons plus le temps aujourd'hui de faire de la demi-mesure sur l'écologique. Il faut qu'on aille au moins aussi loin que les mesures de la Convention. Il faut mettre en place tous les moyens financiers nécessaires pour accompagner les Français dans cette transition.
- Profiter du plan de relance pour accompagner financièrement les citoyens. Par exemple, sur le sujet de l'isolation thermique qui est fondamental pour réduire nos émissions alors qu'il coute très cher aux particuliers. Ceci sera aussi rendu possible grâce au plan de relance européen. Il faut que, dans 10 ans, nous respectons les accords de Paris.

Le sujet de l'eau concerne moins l'Union européenne que les autres parties du monde. Cependant, nous n'en parlons pas assez alors que, dans 20 ans, il y aura possiblement des conflits pour la gestion de cette ressource sur la planète. Avec le réchauffement climatique,

des zones entières vont être privées d'eau. La coopération internationale sera alors nécessaire et la France a la volonté de faire partie des négociations diplomatiques en ce sens.

En janvier se tiendra un atelier spécifiquement dédié à la convention citoyenne où nous pourrons entrer plus en détail sur chaque sujet spécifique lié à l'écologie. Nous pourrons aussi créer un groupe de travail pour élaborer ensemble de nouvelles propositions.

La gestion de la crise sanitaire et la fermeture des lieux culturels :

Les lieux culturels sont victimes d'une reprise de l'épidémie. Il est vrai que les résultats à Paris à la suite du confinement sont formidables. Malgré tout, le nombre de contaminations est sur un plateau et il y a même une légère reprise. Nous connaissons maintenant suffisamment ce virus pour savoir qu'une légère hausse peut engendrer une réaction en chaîne qui ferait de nouveau augmenter le nombre de contaminations, d'autant plus à la veille des vacances de Noël. Il ne faut pas oublier que la deuxième vague de l'épidémie est arrivée à la suite des vacances de la Toussaint. Le choix de ne pas rouvrir les lieux culturels s'explique par plusieurs raisons :

- Alors qu'un couvre-feu est ré-établi, il n'est pas possible pour les lieux de représentation de rouvrir.
- Les commerces ont pu être rouverts car ce sont des lieux où le risque de contamination est faible puisque les clients sont en mouvement. Il fallait les fermer au moment de la deuxième vague pour donner un véritable coup d'arrêt à l'épidémie mais il est désormais possible de les rouvrir.
- Concernant le cas spécifique des musées, nous ne pouvons pas envoyer comme message que la vie reprend comme avant. Nous devons encore attendre les vaccins. Ces mesures sont pour tout le monde un crève-cœur.

Il va falloir supporter encore énormément de règles en attendant les traitements et les vaccins. Les autres pays européens prennent exactement les mêmes mesures que la France en termes de fermetures des lieux culturels. C'est mesurer ce qui a prouvé leur efficacité et nous n'avons aujourd'hui pas de meilleure solution.

L'implication des associations dans les dispositifs d'aide aux jeunes :

Les associations sont des acteurs de plus en plus importants qui remplissent des missions d'intérêt général. Le gouvernement a réalisé un véritable effort pour toucher les jeunes qui sont de plus en plus difficile à atteindre. L'interview d'Emmanuel Macron pour Brut a été aussi faite dans cette optique. Il y a beaucoup de jeunes qui préfèrent se tourner vers les associations plutôt que vers les services publics parce qu'ils ont l'impression d'être accueillis différemment. Il faut donc que les associations nous aident. La situation est très dure pour les jeunes en ce moment donc nous devons redoubler d'effort pour les aider et pour qu'à la fin de l'épidémie, ils puissent retrouver le cours de leur jeunesse.

Le gouvernement a donc, comme pour les entreprises, soutenues les associations pour qu'elles puissent continuer à exercer leur mission. Nous allons travailler à ce que ce lien et cet appui puisse se faire avec vos associations d'aide aux jeunes dans cette période.

La problématique des drones :

L'article 22 de la proposition de loi Sécurité globale au sujet des drones est le seul article sur lequel Pacôme Rupin a exprimé son désaccord. Actuellement, l'usage des drones est mal encadré. Aujourd'hui, les policiers utilisent les drones sans qu'il y ait de règles précises sur leur usage. Pacôme Rupin est en faveur de leur encadrement strict. Le cas des manifestations est un bon usage des drones seulement si on ne le couple pas à de la reconnaissance faciale. Les drones peuvent être d'une grande aide pour voir les mouvements de foule mais leur usage ne doit pas être poussé jusqu'à l'identification des personnes présentes dans la manifestation. Le droit de manifester est un droit démocratique fondamental que nous devons absolument protéger. Les dérapages dans les manifestations sont dramatiques notamment parce qu'ils mettent en danger ce droit précieux.

La préservation de la langue française :

La langue française est un formidable outil de diplomatie. Elle est d'autant plus utile qu'elle est très parlée dans le monde (5^{ème} langue parlée). Cependant, Pacôme Rupin ne pense pas qu'il faille revenir sur l'apprentissage de l'anglais à cause du *Brexit*. À un moment de l'histoire, l'anglais est passé devant le français, notamment à cause des États-Unis. Il ne serait pas judicieux de revenir dessus, ni refaire le cours de l'histoire. La langue anglaise, au même titre que la langue française est aussi une langue européenne même si la Grande Bretagne est en train de sortir de l'Union européenne. Nous devons surtout investir dans l'apprentissage de l'anglais en France car le niveau d'anglais des Français représente aujourd'hui une vraie discrimination à l'emploi. Au Québec, le rapport à l'anglais est différent dû à son histoire. En France, nous sommes très fiers de notre langue. Nous devons donc défendre la francophonie, défendre le fait que ce soit une langue de diplomatie européenne. Mais nous ne devons pas revenir sur l'anglais malgré le *Brexit*.

Deuxième série de questions :

Première question : en ce moment, il y a un relâchement dans la discipline des Français vis-à-vis des règles barrières ce qui laisse penser que nous ne serions pas vraiment conscients de la gravité de la situation. Que nous profitons des effets des vaccins ou pas, il y a une forte tendance au relâchement notamment dans les grandes surfaces où les distances ne sont parfois pas respectées.

Deuxième question : Revoir les méthodes de l'accompagnement et la mise en place des réformes était une des promesses d'Emmanuel Macron en 2017. Les députés discutent en Commission et à l'Assemblée nationale de nouvelles lois, puis sont contrecarrés par l'opposition qui rétorque souvent que le contenu des textes existe déjà et qu'il n'est pas nécessaire de légiférer encore. En réalité, les textes sont mal mis en œuvre par l'administration qui ne dispose pas d'un cadre et d'une formation suffisants pour faire appliquer ces lois. Est-ce que la Commission des lois travaille à cette problématique de méthode et de mise en œuvre de loi ?

Troisième question : Des parents d'élèves, dans les zones d'éducation prioritaires notamment, refusent les enseignements en Histoire et en SVT. Des professeurs ne savent pas toujours réagir à des moments où les élèves refusent les principes républicains (sexisme, homophobie, etc). Le projet de loi visant à conforter les principes républicains intègre le levier de l'école

mais il manque encore beaucoup de choses. Une formation des agents et élèves à la laïcité n'est pas suffisante. C'est toutes les valeurs de la République qui sont rejetées. Il faut former les professeurs à enseigner aux élèves à devenir des futurs citoyens et à adhérer à nos valeurs. Nous devons créer des parcours citoyens, former tous les professeurs à répondre aux formes de séparatismes présents tous les jours dans nos écoles. Ce projet de loi, en l'état va surtout avoir pour conséquences d'heurter et repousser les parents d'élèves.

Quatrième question : il est peu acceptable que les musées, où les visiteurs se déplacent au même titre que dans les commerces et peuvent être aisément surveillés, restent fermés. Nous devons garder des éléments de bonheurs simples que constituent en partie les musées. Les visiteurs de ce type de lieux sont d'autant plus des personnes habituées à une certaine discipline.

Réponses de Pacôme Rupin :

La gestion de la crise sanitaire et la fermeture des musées :

La logique est de diminuer au maximum les contacts. Le couvre-feu est sûrement plus efficace car, paradoxalement, le confinement permettait aux citoyens de circuler plus librement le soir alors que nous savons que c'est le principal vecteur de contaminations. Dans les musées, il est vrai qu'il y a peu de risques de contaminations mais la comparaison avec les commerces n'est pas productive. Il suffit de compter le nombre de fois où nous nous rendons au musée et le nombre de fois où nous allons faire les courses. Il ne s'agit pas de faire de hiérarchie, ni de savoir si l'un est plus important que l'autre. La culture nourrit l'esprit, elle est très importante. Cependant, en ce moment, nous devons trouver un juste milieu adapté à la situation épidémique actuelle. Si des grandes surfaces ne respectent pas les règles et les jauges, elles doivent en subir les conséquences. Le préfet de police a confirmé que les contrôles des jauges allaient être renforcés.

La France n'est pas le Japon. Ils ont un rapport à l'hygiène radicalement différent du nôtre. La preuve en est qu'ils n'ont pas attendu la Covid-19 pour généraliser le port du masque. Le port du masque permet d'ailleurs un écroulement des maladies hivernales et ce sont dans les endroits où on l'enlève que les contaminations remontent. En ce qui concerne les transports en commun et plus particulièrement les métros, les règles sanitaires n'ont pas été adaptées car il a été analysé que l'épidémie bougeait aléatoirement quel que soit les règles imposées dans les transports.

Malgré tout, Pacôme Rupin remonte au maximum les inquiétudes de chacun au gouvernement et n'hésite pas à communiquer sur ses désaccords avec le gouvernement. La fermeture des remontées mécaniques des stations de ski couplée à la réouverture de ces dernières en est un bon exemple. Même si le gouvernement a raison dans le fond, il y a eu des maladresses de communication. Toutefois, le principal est d'éviter une reprise de l'épidémie.

La réforme de l'application de la loi :

Il est vrai que les députés travaillent sur beaucoup de textes à la fois ce qui n'est pas la garantie d'un travail législatif de la meilleure des qualités. Pacôme Rupin s'est engagé pour que la reconnaissance faciale ne figure pas dans la proposition de loi Sécurité globale. La

communication sur l'article 24 a été laborieuse. Par exemple, le floutage n'a jamais été inscrit dans la proposition de loi, tout comme la réduction de la liberté de la presse. L'article 24 avait seulement pour ambition de modifier les informations qui pouvaient être diffusées pour nuire, sans limiter les droits de la presse.

À propos du changement de méthode, il est vrai qu'il y a eu des ratés. Lors de la dernière réunion en présence de la présidente de la Commission des lois, Yaël Braun-Pivet, il a été établi que les prochaines missions d'information seraient dédiées à l'évaluation des impacts des lois votées depuis le début du mandat. Au bout de 3 ans, nous avons le recul nécessaire pour savoir ce qui doit être changé et ce qui doit être conservé.

Ainsi, il est vrai que les députés ont actuellement tendance à trop légiférer alors que nous devrions aussi passer du temps à retirer certaines dispositions déjà existantes. Néanmoins, cela leur a permis d'être très réactifs depuis un an pour faire face à l'épidémie et créer un cadre légal à la hauteur du défi sanitaire. En ce qui concerne la convention citoyenne pour le climat, les députés prendront le temps d'évaluer point par point les dispositions prévues dans la loi. Cela fait partie du rôle des parlementaires, inscrit dans la constitution.

La lutte contre les séparatismes à l'école :

La formation à la laïcité prévue pour les enseignants et les élèves n'a pas besoin d'être inscrite dans la loi. Il est vrai que beaucoup se joue dans la formation des enseignants et dans leur soutien sans aucune réserve que l'État doit leur apporter. À ce titre, il n'est donc pas inutile de le mettre dans la loi. Il y a un article qui stipule que personne ne doit pouvoir faire pression sur un enseignement. Ce qui s'est passé avec Samuel Paty est insupportable, des pressions sont là, tous les jours, sur le corps enseignant. Si nous devons garder le travail d'inspection, pour s'assurer que tous les enseignants respectent les programmes, nous devons aussi leur apporter un soutien sans faille. Cet article est d'ailleurs à destination de toutes les personnes qui exercent un service public. Comme l'a dit le Président de la République, « *la peur doit changer de camp* ». L'article 24 de la proposition de loi Sécurité globale va aussi dans ce sens. Il prévoit qu'il soit interdit de viser un représentant des forces de l'ordre sur les réseaux sociaux. C'est un exemple de réponse concrète à une problématique qu'il est urgent de solutionner.

Troisième série de questions :

Première question : Pacôme Rupin peut-il rappeler le nombre de strates actuellement présentes dans l'organisation du Grand Paris et leurs fonctions ?

Deuxième question : comment évaluer la représentativité et la légitimité des citoyens de la Convention citoyenne pour le climat en comparaison avec celles de députés à l'Assemblée nationale ?

Troisième question : l'État aide énormément les personnes touchées par la crise sanitaire, mais cela risque de l'épuiser financièrement. Comment allons-nous faire pour nous relever de la crise économique qui va en découler ?

Quatrième question : Quels sont les liens de financement que le gouvernement entretient avec certains syndicats étudiants.

Réponses de Pacôme Rupin :

Le financement des syndicats étudiants :

Les syndicats étudiants ont un rôle important dans la vie des étudiants et les conditions d'enseignement. Après vérification, les organisations représentatives des étudiants reçoivent bien des subventions par une enveloppe générale dont les financements sont répartis selon le poids de chaque organisation permettant ainsi aux syndicats d'assumer les coûts liés à leurs activités.

La représentativité des citoyens de la Convention citoyenne pour le climat :

Pacôme Rupin analyse les propositions faites comme étant de grande qualité même s'il elles ne sont pas parfaites. Elles seront améliorées au parlement. Cependant, elles ont l'immense mérite de pointer du doigt des sujets dont on ne parle pas encore assez comme la rénovation thermique des bâtiments ou les transports, autres que la voiture.

L'assemblée nationale n'est pas parfaitement représentative du peuple français mais en est sa représentation légitime du fait du suffrage universel alors que les 150 citoyens sont représentatifs du peuple sans en être forcément les représentants.

Il est impératif de suivre les ambitions de la Convention. Il y a certaines mesures sur lesquelles il serait pertinent d'être plus souples comme celle de l'obligation de la rénovation thermique par les propriétaires pour vendre leur bien mais le temps est compté. Le réchauffement climatique est l'enjeu de notre siècle même si nous l'avons un peu oublié à cause d'épidémie actuelle. Il y aura sûrement encore d'autres épidémies au XXIème siècle, liées à ce réchauffement.

La gestion économique de la crise sanitaire :

Nous avons fait un choix keynésien. Le gouvernement et sa majorité ont pris la décision d'aider massivement les Français pour tenir bon et éviter que la situation économique soit encore plus difficile l'année prochaine et que l'économie s'effondre vraiment. Les autres pays l'ont fait avec moins de vigueur. Il vaut mieux qu'il y ait des quelques abus plutôt que notre économie s'effondre totalement. Des secteurs vont, malgré tous les efforts, très mal mais tout est fait pour qu'ils tiennent le choc.

Il ne serait pas acceptable de couper toutes les aides d'un coup, nous perdions la bataille après avoir tant investi. L'activité n'est d'ailleurs pas si mauvaise. En revanche, des personnes aujourd'hui très aidées financièrement, devront accepter que ces aides diminuent peu à peu. Sur le sujet des vaccins, Pacôme Rupin réaffirme sa confiance dans les institutions habilitées à tester et autoriser leur commercialisation. En France, nous avons la chance de bénéficier d'une double vérification, par l'Agence européenne du médicament puis par la Haute autorité sanitaire. Les vaccins seront sur le marché, lorsque nous serons sûrs qu'ils ne sont pas dangereux pour la santé et qu'ils auront une certaine efficacité. Les études sont encore en train de sortir donc il faut prendre le temps de les étudier et qu'elles fassent l'objet d'un consensus général afin de rassurer autant que possible les citoyens.

En ce qui concerne le remboursement des frais avancés pour répondre à la crise sanitaire, nous serons parfaitement habilités à le faire lorsque que l'économie sera repartie. L'Union européenne qui n'était jusque-là pas endettée, a réussi, par l'initiative du Président de la

République, à créer un levier extraordinaire pour les pays qui en sont membres et qui sont endettés.

La réforme du Grand Paris :

Pacôme Rupin indique avoir pris le temps de la réflexion. Cette proposition de loi ne prévoit pas de résoudre tout l'enjeu du Grand Paris. Ce n'est qu'une première étape. Plusieurs strates se chevauchent actuellement : la région, les départements, la métropole, les EPT (établissement publics territoriaux), les mairies, la petite couronne, etc. Cette proposition ne propose pas une révolution mais prétend déjà faire un petit pas vers la résolution de cette impasse institutionnelle et de relancer le débat. L'idéal serait une région où les départements sont fusionnés. Aujourd'hui, l'échelon de la Métropole n'est pas utile : les recettes sont collectées par la métropole, puis redistribuées à 98% aux EPT. Les recettes de la métropole sont à 40% destinées à son fonctionnement. C'est ahurissant. Ce à quoi s'ajoute une difficulté à prendre des décisions.

Cette proposition propose de transformer les EPT en vraie intercommunalité, avec de la visibilité pour faire des projets au niveau des bassins de vie de 3000 habitants environ de la petite couronne. Elle propose aussi de supprimer la métropole qui coûte cher, et de rassembler les intercommunalités pour travailler à une préfiguration Grand Paris. Pacôme Rupin souhaite que cette ambition soit portée par un projet présidentiel. Avant la fin du mandat, le temps sera trop serré pour régler l'entièreté de la problématique.

Cinquième série de questions :

Première question : quelle est la vision de Pacôme Rupin sur la situation sécuritaire de la capitale ?

Deuxième question : la proposition de loi pour réformer le Grand Paris n'est-elle pas une occasion manquée pour faire du Grand Paris une métropole sous le même modèle que le Grand Londres ?

Réponses de Pacôme Rupin :

La situation sécuritaire parisienne :

Nous sommes tous d'accord sur les constats sécuritaires parisiens et rien ne bouge. Pacôme Rupin souligne quand même les initiatives de réunion qui ont eu lieu dans le centre de Paris même si elles ne sont pas suivies par des actes. La sécurité est un sujet au centre des préoccupations des Parisiens. La capitale une des seules grandes villes de France sans police municipale. Grâce à la proposition de loi Sécurité globale, elle va être créée.

Aujourd'hui, tout ce qui relève du petit délit ou de la petite délinquance est géré par la police nationale alors qu'elle n'a pas forcément le temps nécessaire à accorder à ce type de problématiques. Nous avons changé de monde à cause du terrorisme, de la pandémie, des violences dans les manifestations et du grand banditisme. Surveiller des endroits et des personnes à risque demande énormément de temps aux policiers. De plus, recruter des policiers n'est pas non plus quelque chose de facile car la police souffre d'un grand *turn over*. Après leurs premières années beaucoup veulent repartir en province.

Les policiers municipaux, vont permettre d'alléger le travail de la police nationale afin de gérer plus sereinement les nuisances sonores, les incivilités et la délinquance. Il faut désormais un volontarisme fort de la part de Ville de Paris pour que cette ambition soit mise en application sur le terrain.

L'enjeu est aussi de garder nos policiers nationaux. Nous devons donc les aider à avoir un logement et mieux reconnaître leur travail.

Nous pourrons aussi faire une réunion spécifique sur la sécurité parisienne pour pouvoir lister ensemble les différents sujets et apporter des pistes de réflexion pour aider la police à mieux agir.

La réforme du Grand Paris :

Le pôle métropolitain n'est pas un échelon administratif. Contrairement à la métropole, il n'aura pas de coûts. Les collectivités territoriales pourront financer leurs projets. La proposition de loi ne prévoit pas de supprimer une couche pour en recréer une mais de créer quelque chose de différent. Ce n'est qu'une première étape. Il faut avant tout simplifier le mille-feuille territorial. La grande réforme serait que la Métropole devienne une collectivité à statut particulier en regroupant les compétences départementales et métropolitaines non seulement sur la zone dense mais aussi sur la zone moins dense qui est en lien direct avec la première. Il faut encore intégrer les besoins de logement, de déplacement, l'étalement urbain et de densification propres à chaque zone.

Le projet métropolitain doit être mis face à des élections. Aujourd'hui, la métropole n'a de compte à rendre à personne à cause de l'un des systèmes d'élections les plus indirects qui existe. Le projet final demande un niveau de portage gouvernemental. La proposition de loi a surtout pour objectif de remettre le sujet sur la table et d'adapter la métropole à la situation actuelle.

Pour finir, Pacôme Rupin souhaite une bonne année à tous malgré le contexte, dans le respect des mesures sanitaires. Il espère que nous pourrons retrouver nos familles et que nous n'aurons pas de décisions difficiles à prendre à la rentrée. Son équipe et lui-même reviendront vers vous en janvier pour organiser de nouveaux moments d'échange.